

Québec, le 9 février 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-359

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

- Les rapports financiers détaillés (états financiers) de l'ensemble des centres de services scolaires (CSS) pour les années 2015-2016 à 2020-2021.

Les documents visés par votre demande ont été diffusés sur le site Internet du Ministère. Nous vous invitons à consulter les liens fournis ci-dessous.

- Pour les rapports financiers pour l'année 2015-2016, nous vous invitons à consulter la décision 16-198 diffusée le 20 janvier 2017, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-janvier-a-mars-2017/?a=a&cHash=912f201c4c084f37f447d8a51965802b>

- Pour les rapports financiers pour l'année 2016-2017, nous vous invitons à consulter la décision 17-341 diffusée le 30 mars 2018, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-janvier-a-mars-2018/?a=a&cHash=a8869bb1cb9fe6467a2efbb1d08520bb>

... 2

- Pour les rapports financiers pour l'année 2017-2018, nous vous invitons à consulter la réponse à la demande d'accès 19-25 diffusée le 20 juin 2019, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-avril-a-juin-2019/?a=a&cHash=747ef07edf9b57e3fa4e1b0eaea17f2b>

- Pour les rapports financiers pour l'année 2018-2019, nous vous invitons à consulter la décision 19-451 diffusés le 3 juin 2020 (4 parties), à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-avril-a-juin-2020/?a=a&cHash=ea0d13a5a108274bcf173a4d1bed157b>

- Pour les rapports financiers pour l'année 2019-2020, nous vous invitons à consulter la décision 21-102 diffusée le 13 septembre 2021 (4 parties), à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation-juillet-a-decembre-2021/?a=a&cHash=b4fb8030981bfef1123a2b60498fd781>

Les données pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021 ne sont toutefois pas encore disponibles.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/MNG/mc

p. j. 1

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).